

Programme d'Excellence I-SITE – P.E.I.

EXPLORE#9

SOUTIEN AUX MOBILITES INTERNATIONALES

APPEL A PROJETS EXPLORE#9, SOUTIEN AUX MOBILITÉS INTERNATIONALES

Dans le cadre du Programme d'Excellence I-SITE (P.E.I), l'Université de Montpellier (UM) lance EXPLORE#9, la neuvième édition de l'appel à projets de soutien aux mobilités internationales.

Remarque : les fonctions évoquées dans cet appel à projet s'entendent au féminin comme au masculin

ACTIVITÉS FINANCÉES

Cet appel à projets comprend **trois volets distincts** :

1. Soutien à des **mobilités individuelles entrantes ou sortantes d'enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens ou personnels administratifs** (titulaires ou contractuels en contrat au moment de la mobilité) pour l'exploration de nouveaux projets internationaux ;
2. Soutien à des **mobilités collectives sortantes d'enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens ou personnels administratifs de plusieurs composantes ou établissements du P.E.I** (titulaires ou contractuels en contrat au moment de la mobilité) pour l'exploration de nouveaux projets internationaux ;
3. Soutien à des **mobilités individuelles entrantes ou sortantes de doctorants** pour des séjours de recherche permettant le renforcement ou le développement de collaborations stratégiques.

OBJECTIFS

Cet appel à projets entend favoriser les collaborations internationales et contribuer à de nouvelles initiatives. Les projets devront présenter une valeur ajoutée claire pour le P.E.I et dépasser les actions internationales entretenues usuellement par chacun des établissements dans le cadre de son activité.

Pour les **mobilités de personnels**, la priorité sera donnée aux projets qui viseront à **créer ou amplifier des programmes de mobilités étudiantes ou des formations internationalisées**, ou à **initier le montage de projets de recherche partenariale susceptibles de recevoir des financements ultérieurs (Europe ; agences de financement ; etc.)**.

Pour les **mobilités de doctorants**, la priorité sera donnée à des projets qui peuvent contribuer à **acquérir des connaissances/savoir-faire et à renforcer/développer** une collaboration internationale entre unités de recherche ou établissements.

PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

La priorité est donnée à la liste de partenaires ci-dessous ; il est prévu de consacrer 75 % des moyens à cette priorité. Des propositions faites en dehors de cette liste sont donc possibles, à concurrence de 25 % des moyens.

EUROPE	**(*1)**		**AFRIQUE**	
	Alliance CHARM-EU		Afrique du Sud	U. Pretoria ; U. Stellenboch
Allemagne	U. Heidelberg		Maroc	IAV Hassan-II ; UM6P ; U. Cadi Ayyad, U. Sidi Mohamed Ben Abdellah (Fès), ENSAT Tétouan, U. Hassan II de Casablanca, ENSAK Kénitra (ENSAK)
			Sénégal	University Cheikh Anta Diop of Dakar (UCAD)
AMÉRIQUE DU NORD	**(*1)**		Kenya, Tanzanie	**(*1)**
Canada	U. British Columbia, U. Laval ; U. de Sherbrooke		Côte d'Ivoire	INP Félix Houphouët-Boigny ; U. Nangui Abrogoua ; U. Félix Houphouët-Boigny
USA	UC Davis ; U. Arizona, U. Tucson ; U. Minnesota		**AMÉRIQUE LATINE**	
			Brésil	U. São Paulo ; Embrapa
ASIE	**(*1)**		Costa Rica	UCR, San Jose ; CATIE
Thaïlande	Kasetsart U., Chiang Mai U., Mahidol U., Chulalongkorn U.			
Indonésie, Malaisie	**(*1)**		**OCÉANIE**	
			Australie	UWA, U. Melbourne
			Nouvelle-Zélande	U. Auckland, U. Otago, Massey U.
DISPOSITIFS INTERNATIONAUX DES PARTENAIRES			Tout dispositif **si** la valeur ajoutée du projet est démontrée	

*(1) **Toute université dont le profil est similaire à celui de l'UM**, c'est-à-dire un établissement **orienté vers la recherche**, ouvert aux échanges d'étudiants bilatéraux, et intéressé par les trois piliers « Nourrir-Soigner-Protéger ».

Les candidats souhaitant **identifier une structure de recherche d'accueil à l'Université de Montpellier** peuvent consulter la liste via ce lien.

MOYENS ALLOUÉS

L'enveloppe financière allouée au programme **EXPLORE#9** est de **360 000 €.**

ECO-RESPONSABILITÉ

Les bénéficiaires sont invités à réduire leur impact et à privilégier, quand cela est possible, les modes de transport moins polluants. **Les candidats devront renseigner au moment de leur candidature en ligne la quantité de CO_2e potentiellement émise lors du trajet aller-retour grâce à l'outil de calcul Ademe.**

CALENDRIER

- **Lancement de l'appel à projets : 16 novembre 2026**
- **Date limite de dépôt des candidatures : 29 janvier 2027 (23h59, heure de Paris)**
- **Annonce des résultats par courriel : à partir de la fin avril 2027**
- **Engagement des mobilités : du 15 mai 2027 au 31 décembre 2028**

ÉVALUATION

Après une analyse administrative des dossiers par la Direction des Relations Internationales de l'UM, les candidatures seront transmises pour évaluation à la commission d'évaluation EXPLORE#9, présidée par le Vice-Président chargé des relations internationales de l'UM et composée de membres du Conseil Académique (CAC) de l'UM, des directeurs des pôles de recherche de l'UM et de représentants des établissements membres du COMIS.

La commission produira une évaluation des candidatures éligibles et proposera un classement soumis au Comité des Investissements Stratégiques de l'UM (COMIS). Les décisions rendues par le COMIS seront partagées par courriel **à partir de la fin avril 2027** aux candidats retenus et non-retenus.

SCHEMAS 1 ET 2 - MOBILITES ENTRANTES ET SORTANTES POUR LES PERSONNELS

1/ MOBILITÉS INDIVIDUELLES

Créer ou amplifier des programmes de mobilités étudiantes ou des formations internationalisées ; initier le montage de projets de recherche partenariale susceptibles de recevoir des financements ultérieurs (Europe ; agences de financement ; etc.).

2/ MOBILITÉS COLLECTIVES SORTANTES

Développer ou étendre des collaborations internationales (montage de cycle de formation, construction d'un partenariat institutionnel, développement de projet de recherche structurant, etc.) **pour un groupe de 2 (ou 3)** personnes issues de **2 (ou 3) structures différentes du P.E.I.**

DÉTAIL DU SOUTIEN FINANCIER

L'appel à projets EXPLORE#9 (volets 1 et 2) finance des indemnités composées de :

- **Une indemnité journalière**, en fonction du pays de destination (Arrêté du 3 juillet 2006), **plafonnée à 7 indemnités journalières par bénéficiaire** quelle que soit la durée totale de la mobilité ;
- La prise en charge des **frais de transport par transport en commun sur frais réels dans la limite d'un aller-retour** par bénéficiaire. Cette prise en charge est plafonnée selon la distance entre les points de départ et d'arrivée calculée avec l'outil développé par la Commission européenne :
    - De 0 à 999 km : 600 € par bénéficiaire
    - De 1 000 à 7 999 km : 1 300 € par bénéficiaire
    - Plus de 8 000 km : 2 000 € par bénéficiaire

Destinées à couvrir les frais additionnels liés à la mobilité, ces indemnités ne peuvent en aucun cas financer de la masse salariale.
Ne pas candidater à l'AAP EXPLORE#9 s'il existe un financement sur le même thème au sein du P.E.I.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le financement de mobilités ayant pour objectif la seule participation à un colloque ou une conférence est exclu. Outre les critères de cohérence et de qualité du projet, **les critères de sélection suivants seront pris en compte :**

- **Potentiel en termes de soumission de projets** dans le domaine de la formation (mobilités étudiantes ; formations internationalisées ; projet ERASMUS+ ; etc.) comme dans le domaine de la recherche (projets de recherche européens ; projets d'aide au développement ; etc.)
- **Engagement des structures accueillantes et sortantes dans l'échange**, en particulier en termes de ressources humaines et financières mobilisées le cas échéant ;
- **Effet collaboratif induit au sein du P.E.I** à travers les mobilités de groupe impliquant obligatoirement plusieurs structures de formation et/ou de recherche du P.E.I.

MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dépôt de votre candidature est à réaliser avant le 29 janvier 2027 (23h59, heure de Paris) *via* la plateforme suivante : https://um.sipres.amue.fr/ihm/fr/appel-a-projets/3

Vous aurez à fournir : **un bref descriptif du projet**, **une lettre de soutien** avec visa d'approbation du directeur de votre structure d'enseignement et/ou de recherche d'affectation, ou du supérieur hiérarchique pour les personnels administratifs et **une lettre d'invitation** du directeur de la structure d'enseignement et/ou de recherche d'accueil. Pour les mobilités collectives, la candidature n'est déposée qu'une fois, par le porteur de projet.

SCHEMA 3 - MOBILITÉS INDIVIDUELLES POUR LES DOCTORANTS

PUBLIC ÉLIGIBLE

EXPLORE#9 est ouvert aux doctorants pour des mobilités individuelles entrantes ou sortantes sous forme de séjour de recherche d'une durée minimale de 2 semaines. Les étudiants doivent être inscrits en doctorat au moment de leur mobilité.

DÉTAIL DU SOUTIEN FINANCIER

- L'appel à projets EXPLORE#9 apporte une contribution aux **frais de voyage** et de **séjour à hauteur de 3 500€ (maximum) par doctorant** (quelle que soit la durée totale de la mobilité), contribution qui est complétée par des ressources des structures d'envoi et/ou d'accueil.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Outre les critères de cohérence et de qualité du projet, **les critères de sélection suivants seront pris en compte :**

- **Contenu de l'apprentissage :** acquisition de techniques scientifiques, réalisation d'expériences, etc. ;
- **Effet collaboratif induit :** développement de collaborations entre les chercheurs des laboratoires étrangers et les chercheurs des laboratoires du P.E.I grâce à la mobilité du doctorant ;
- **Engagement des structures d'origine et d'accueil dans l'échange**, en particulier en termes de ressources mobilisées.

MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dépôt de votre candidature est à réaliser avant le 29 janvier 2027 (23h59, heure de Paris) *via* la plateforme suivante : https://um.sipres.amue.fr/ihm/fr/appel-a-projets/3

Vous aurez à fournir : **un bref descriptif du projet de recherche incluant un budget prévisionnel simple** (via le formulaire dédié), **une lettre de soutien** avec visa d'approbation du directeur de votre structure d'enseignement et/ou de recherche d'affectation, **une lettre d'invitation** du directeur de la structure d'enseignement et/ou de recherche d'accueil, un **budget détaillé précisant les cofinancements**.

Contact : mobility@umontpellier.fr